



Remboursement de prêt personnel du mari

Par Visiteur

Mon mari a contracté un prêt Sofinco en Février 2010 et il est décédé en Juin 2010. ce prêt de 20000 euros m'est réclamé par cette banque mais je ne touche qu'une petite retraite , ne pouvant percevoir de reversion car je n'étais mariée que depuis NOVEMBRE 2009; je ne veux surtout pas constituer de dossier de surendettement. Celui-ci versait 561 euros chaque mois depuis mars 2010 ce qui n'est pas possible pour moi de continuer. Merci de m'apporter une réponse. J'ajoute que j'ai l'usufruit de notre appartement et ne souhaite pas que l'on mette en vente celui-ci.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait la situation.

Avez vous vérifier si accolé à ce prêt il n'y a pas une assurance décès? Dans ce cas l'assurance prend en charge le remboursement du prêt.

Si tel n'est pas le cas, vous êtes malheureusement dans l'obligation de rembourser ce prêt. Essayez de négocier des mensualités moins élevées.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci pour la réponse. en ce qui concerne l'assurance décès, il avait souscrit mais sa maladie venait de se déclarer un mois avant, donc je dois payer car la prise en charge est refusée. Je vais contacter l'organisme pour trouver une solution. Merci à vous.

Par Visiteur

Chère Madame,

J'espère que l'organisme de crédit acceptera votre demande.

Bon courage pour la suite de vos démarches.

Bien cordialement